affirmer
transformer
mobiliser
soutenir
consolider
diversifier
reconnaître

UQÀM | IREF
Institut de recherches et d'études féministes

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle de l'Institut de recherches et d'études féministes, tenue le mercredi 25 septembre 2024 à 14 h, salle J-1450 de l'UQAM

Présences :

Adé Renaudin – membre étudiante 2e cycle UQAM
Alexandra Hénault – membre étudiante 2e cycle UQAM
Alexandra Larose – membre étudiante 2e cycle UQAM
Andrée-Anne Lavoie – membre étudiant 1er cycle UQAM
Anne Latendresse – membre professeure UQAM
Camille Hemet – membre étudiante 3e cycle UQAM
Caterine Bourassa-Dansereau – membre professeure UQAM
Chiara Piazzesi – membre professeure UQAM
Christina Constantinidis – membre professeure UQAM
Djemila Carron - membre professeur·e UQAM
Ève-Marie Lampron – membre associée UQAM
Francis Dupuis-Déri – membre professeur UQAM
Gaëlle Breton-Le Goff – membre associée UQAM
Gaëlle Magne – membre étudiante 2e cycle UQAM
Geneviève De Breyne-Gagnon – membre étudiante 3e cycle UQAM
Geneviève Pagé – membre professeure UQAM
Janik Bastien-Charlebois – membre professeure UQAM
Léo Henni – membre étudiant·e 3e cycle UQAM
Liam Donaghy – membre étudiant 1er cycle UQAM
Liza Hammar – membre étudiante 3e cycle UQAM
Luna Ovilmé – membre étudiante certificat UQAM
Marie-Andrée Roy - membre professeure UQAM
Mélanie Lemay – membre étudiante 3e cycle UQAM
Mélanie Millette – membre professeure UQAM
Myrianne Lemay – membre étudiante 3e cycle UQAM
Noémie Dubé – membre étudiante 3e cycle UQAM
Pascale Tremblay – membre étudiante 3e cycle
Rachel Chagnon – membre professeure UQAM
Sasha Moulinoux – membre étudiant·e 1er cycle UQAM
Thérèse St-Gelais – membre professeure UQAM
Valentina Gaddi – membre associée – non votante
Véronique Cnockaert – membre professeure UQAM
Vincent Bélanger – membre étudiant 3e cycle UQAM
Vincent Romani – membre professeur UQAM

Observatrice :
Lucie Dumais – doyenne, Faculté des sciences humaines

La séance débute à 14 h 09.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de la directrice

1. **Procédures : nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'Assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux des assemblées du 6 oct. 2023 et du 8 déc. 2023**
4. **Bilan : Rapport d'activités de l'IREF 2023-2024**
5. **Perspectives et projets en cours *(PPT AGA)***
   - *5.1. Présentation de la plateforme de publications PréfiX*
   - *5.2. Tournée des cégeps et Foire féministe à l'UQAM*
   - *5.3. Projets étudiants :*
     - 5.3.1.1. balado *Et si les études féministes*
     - 5.3.1.2. groupe étudiant RIDÉFI
     - 5.3.1.3. revue FéminÉtudes
   - *5.4. Comité de réflexion politique - élection des membres du Comité 2024-2025*
6. **Élection au poste de direction adjointe à la recherche de l'IREF (résolution)**
7. **Élection au Conseil de 2 représentantes des professeures, membres de l'IREF (réso)**
8. **Élection au Conseil de 2 représentantes des chargées de cours FEM membres de l'IREF (réso)**
9. **Questions diverses**
10. **Levée de séance, suivie d'un 5 à 7, dans la même salle, au J-1450**

Mot de bienvenue de la directrice

Thérèse St-Gelais remercie les personnes présentes. Elle précise que l'IREF entame une année académique occupée et très fructueuse en activités.

1. Procédures : nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'Assemblée

Il est PROPOSÉ PAR Chantal Savoie, APPUYÉ PAR Marie-Andrée Roy que Rachel Chagnon soit nommée présidente de séance.

Il est PROPOSÉ PAR Mélanie Lemay, APPUYÉ PAR Marie-Andrée Roy que Pascale Tremblay soit désignée comme secrétaire de séance.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

La présidente explique le fonctionnement de la prise de parole, où elle priorisera les personnes qui parlent pour la première fois, et demande de faire preuve d'un esprit de synthèse pour le bon déroulement de l'Assemblée.

Thérèse St-Gelais remercie Geneviève Pagé, directrice sortante de l'Unité des programmes de 2020 à 2024, pour sa contribution, son travail à la concentration aux cycles supérieurs et son aide à la création du baccalauréat.

Marie-Andrée Roy demande qu'une motion officielle de remerciements soit inscrite au procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE Rachel Chagnon, APPUYÉE PAR Chiara Piazzesi, la motion de remerciements à Geneviève Pagé est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ PAR Francis Dupuis-Déri, APPUYÉ PAR Thérèse St-Gelais que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 6 oct. 2023 et du 8 déc. 2023

Procès-verbal de l'AG du 6 octobre 2023

Après lecture du procès-verbal, aucune correction n'est apportée au document.

Il est PROPOSÉ PAR Chiara Piazzesi, APPUYÉ PAR Francis Dupuis-Déri, d'adopter le procès-verbal du 6 octobre 2023 tel que présenté en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de l'AG extraordinaire du 8 décembre 2023

Après lecture du procès-verbal, deux corrections à la page 4 sont demandées par une étudiante et une professeure :

4e paragraphe en partant du bas : « Une autre étudiante rappelle les nombreux appels des organismes féministes en appui à la Palestine. Elle demande quel est le féminisme appuyé par l'IREF et ajoute qu'il faut une cohérence avec ce qui est enseigné dans les nouveaux cours FEM – on est sur des territoires colonisés – nous devons développer des pratiques décoloniales – ; elle nomme des théoriciennes féministes. »

Amendement : « L'étudiante ajoute qu'il faut une cohérence avec et entre ce qui est enseigné, mais aussi promu par l'Institut, qui capitalise sur ces savoirs engagés sans avoir une posture politique réelle. »

2e paragraphe en partant du bas : « Une professeure associée intervient pour relater l'histoire du conflit israélo-palestinien et explique pourquoi le Hamas est sexiste, homophobe. »

Amendement – « [...] et explique pourquoi le Hamas, selon elle, est [...] »

Il est PROPOSÉ PAR Sasha Moulinoux, APPUYÉ PAR Adé Renaudin, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2023 tel que corrigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Bilan : Rapport d'activités de l'IREF 2023-2024

La directrice de l'IREF présente le rapport d'activités de l'IREF 2023-2024. Elle résume les faits saillants de cette année. Elle parle, entre autres, du lancement de *PréfiX* et présente la section « Dans les médias » où on fait état des réalisations des membres de l'IREF (ex. : stages professionnels, Balado *Et si les études féministes* disponible sur CHOQ.ca), puis elle présente les trois nouveaux cours FEM1400 - *Cartographie de l'évolution de la pensée féministe avant 1970,* FEM3700 - *Violences sexuelles : approches féministes, fondements théoriques, enjeux sociopolitiques et mobilisations* et FEM3800 - *Féminismes, anticapacitismes et diversités corporelles*. Elle informe que l'IREF a dû composer avec un petit problème d'accessibilité au local pour le cours FEM3800. Elle fait ensuite état des démarches entreprises pour connaître les formations recherchées par les employeurs pour un meilleur placement des diplômé·es de l'IREF/UQAM, mais surtout pour alimenter la pertinence socioéconomique du projet de création de baccalauréat. Sont aussi abordés les points suivants : Résolution du Conseil de l'IREF en soutien aux personnes de la diversité sexuelle et de genre au Québec ; Positions du Conseil pour dénoncer la guerre à Gaza et pour appuyer la campagne BDS ; Outils de communication et de diffusion ; Présentation des boursiers·ères 2023-2024 ; Mention du 24e numéro de la revue *FéminÉtudes* sur lequel on reviendra lors du point 5. La directrice clôt le point sur des données plus générales.

La présidente demande s'il y a des questions concernant le bilan, précisant que certains points seront détaillés dans d'autres points à l'ordre du jour.

***

Une étudiante demande une plénière pour questionner le bilan fait sur les événements qui se sont passés à la suite de l'AG extraordinaire du 8 décembre 2023 et aux modifications apportées par le Conseil de l'IREF à la résolution votée ce jour-là. La présidente exprime son ambivalence, précisant qu'il s'agit d'un point administratif, alors qu'elle croit comprendre que la demande est plus large et serait plus du type post mortem. Une professeure intervient en précisant ne pas être au fait des procédures dans un tel cas, mais ajoute qu'il serait important de le faire en début d'Assemblée, avant que les gens ne quittent. La présidente précise que des points importants restent à couvrir et propose de prendre la prochaine heure pour avancer et ensuite revenir sur ce point spécifique. Une étudiante demande que 15 minutes soit allouées maintenant à ce point. La demande est accordée.

L'étudiante prend la parole. Elle indique qu'il est important de revenir sur la question du génocide et qu'elle est déconcertée par la manière utilisée tout au long de l'année pour traiter de la question. Selon elle, la non-reconnaissance de l'AG extraordinaire du 8 décembre 2023 témoigne d'un vrai problème démocratique, d'autant que la résolution a été votée à une large majorité. Elle questionne la prise de décision du Conseil de l'IREF, réunissant des membres élu·es, de revenir sur plusieurs points d'un texte pourtant voté démocratiquement. Il s'agit-là d'un problème en termes de procédures. Elle ajoute qu'il serait pertinent de revenir sur la signification de ce que « féminisme » veut dire. On peut même s'interroger sur la notion de pouvoir.

La présidente demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

La secrétaire de l'Assemblée demande que l'AG soit enregistrée pour l'aider dans sa prise de notes. La demande est acceptée.

Une étudiante ajoute que des choses essentielles ont été dites durant l'AG extraordinaire, par rapport à la position contre le génocide en Palestine, contre la colonisation et contre le colonialisme. Elle précise qu'une somme considérable de travail avant la tenue de cette AG a été faite, travail qui a été supprimé par le Conseil par la suite. Elle insiste sur le fait que la résolution votée le 8 décembre a été écrite par des chargé·es de cours, des personnes étudiantes de premier, deuxième et troisième cycles et également par des professeur·es. Elle ajoute que le Conseil a transformé de manière significative la résolution, allant même jusqu'à en saboter la signification. Il s'agit, selon elle, d'un échec de la part du Conseil de l'IREF d'avoir adopté cette résolution modifiée. Elle aborde le paradoxe entre ce que l'IREF promeut et ce qu'il prend comme action. Elle ajoute que cette normalisation-là, à coups d'euphémismes, d'appels à la paix, d'effacement des critiques du colonialisme, est un problème qu'il faudrait régler. Elle revient sur la motion de blâme envoyée à l'IREF, et déplore qu'elle ne soit pas dans le rapport. Le texte est envoyé à la secrétaire d'Assemblée et sera annexé au présent procès-verbal. L'étudiante poursuit en appelant à la mobilisation.

Une autre personne étudiante précise que l'IREF capitalise sur les luttes intersectionnelles et qu'il est dommage de ne pas prendre les risques que comportent véritablement ces luttes dans la réalité. Iel ajoute que le féminisme est politique et qu'il faut être au clair quant à ce que l'Institut souhaite mettre de l'avant. La directrice de l'IREF concède que son mot était bref dans le rapport d'activités, mais qu'il était difficile d'élaborer davantage dans un tel contexte. Elle ajoute que la proposition de créer un Comité de réflexion politique est une solution proposée par le Conseil lors des échanges tenus sur la résolution votée à l'AG extraordinaire du 8 décembre 2023, pour que des discussions soient justement menées sur ce que l'IREF souhaite mettre de l'avant comme actions dans un pareil contexte.

Une étudiante exprime des doutes quant à la pertinence de refaire un processus de réflexion, processus ayant déjà été fait gratuitement par les membres étudiant·es de l'IREF et qu'il serait plus productif d'agir. Il faut voir l'impact et les pouvoirs que ce comité aura réellement au sein de l'IREF.

Un professeur demande un point d'ordre. Il s'interroge sur le fait que l'ordre du jour soit fermé, ajoutant ne rien avoir trouvé dans les procédures en ligne à cet effet. La présidente répond qu'il s'agit d'une erreur de sa part et que l'ordre du jour n'est pas fermé, indiquant toutefois qu'elle aurait préféré être informée de l'ajout d'un point lors de l'adoption de l'ordre du jour. Le professeur explique ne pas avoir pu le faire à ce moment, n'ayant pas en sa possession toutes les informations nécessaires. La présidente précise que, s'il y a des demandes de modifications à l'ordre du jour, c'est le moment de le faire, en admettant qu'il s'agissait de son erreur.

Une étudiante réitère sa demande que la résolution votée par les membres de l'IREF présent·es lors de l'AG extraordinaire soit représentée au Conseil de l'IREF et adoptée telle quelle, sans modification.

La directrice de l'IREF se demande s'il est habituel de revenir sur des décisions entérinées par le Conseil. Un professeur ajoute qu'aux assemblées départementales et à celles du SPUQ, il arrive que des décisions soient revues et revotées. Une professeure demande que des précisions soient données quant au décalage entre la résolution votée lors de l'AG extraordinaire tenue le 8 décembre 2023 et celle remaniée et votée par le Conseil le 12 décembre 2023. La directrice de l'IREF explique que la représentativité lors de l'AG extraordinaire tenue le 8 décembre 2023 était totalement différente de celle sur le Conseil, qui regroupe des membres professeur·es, chargé·es de cours, étudiant·es, membres de la communauté et les directrices de l'IREF. L'ensemble des membres de l'IREF était représenté et la résolution revue et corrigée a été votée à l'unanimité.

Une professeure s'interroge quant aux modifications adoptées, notamment sur l'abandon de l'appel au boycott, et exprime un doute quant à la démocratie. La directrice de l'IREF réagit ad hoc pour préciser que l'appel au boycott a été adopté par le Conseil en mars 2024, comme il est stipulé dans le rapport d'activités. Une professeure membre du Conseil intervient pour préciser que l'IREF dépend de structures inscrites à l'intérieur de l'Université et qu'il n'est pas un organisme de la société civile, ni un organisme militant où l'Assemblée générale est souveraine. L'AG a un rôle de conseil et doit élire des personnes qui devront représenter les membres de l'Institut sur le Conseil. Il est de la responsabilité du Conseil, qui est l'instance

souveraine et qui détient le pouvoir décisionnel, et non pas de l'AG, de prendre des décisions de nature académique sur l'enseignement, sur la recherche et les services à la collectivité. Elle ajoute que les questions entourant la résolution votée en AG extraordinaire ont été abordées avec sérieux et que l'ensemble de l'ordre du jour du Conseil touchant les questions de recherche et les questions de formation – ce qui est son mandat premier – a été mis de côté pour accorder toute la place nécessaire aux éléments soulevés dans la résolution. Elle ajoute que certains passages du texte soulevaient des problèmes liés à la formulation, ce qui n'est en rien une question idéologique, mais une question de compréhension textuelle. Elle réitère que le Conseil a pris au sérieux le texte soumis par l'AG et qu'il a formulé son propre avis en tenant compte des points de vue présents dans la résolution adoptée en AG extraordinaire. Les discussions ont eu cours pendant trois heures avec l'ensemble des parties prenantes, où il y avait les représentantes étudiantes, les représentantes chargées de cours, les représentantes professeures et la représentante des milieux communautaires. La résolution a été discutée démocratiquement et a été adoptée à l'unanimité, ce qui traduit, selon elle, qu'un processus démocratique a été appliqué.

Après 30 minutes de discussions, un ajout de 15 minutes est de nouveau proposé.

Une étudiante réagit à l'intervention de la professeure en précisant que des mensonges ont été dits. Elle revient sur le contexte : « Il faut savoir que si on a décidé d'interpeller l'IREF sur la question du génocide en Palestine et sur l'armement, les violences et la guerre au Proche-Orient, c'est parce que nous avons vu que la question féministe était instrumentalisée à des fins impérialistes, racistes et coloniales. Premier élément. Deuxième élément : l'IREF a pris position sur bien des sujets » (prises de position de l'IREF sur l'avortement et sur les questions queers notamment, en réponse à la transphobie de certains médias et du gouvernement québécois), précisant que les étudiant·es ont souhaité faire pareil avec la question palestinienne, puisque les positions idéologiques, politiques au sein de l'IREF existaient bien avant que ce sujet arrive. Troisième chose, elle soutient que le texte était extrêmement clair et précise que : « nous dire que le texte n'était pas clair relève du mensonge. C'est même du *gaslighting*, de la manipulation. ». Selon elle, les changements effectués par le Conseil sont purement idéologiques. Elle invite les membres à retourner lire la résolution dans sa version originale, précisant que le texte est très clair concernant l'antisémitisme, la violence coloniale, la question des femmes et leur implication en tant que féministes. La présidente intervient pour rappeler que la colère, en un pareil contexte, a sa place, mais qu'il est important de ne pas faire de procès d'intention et de présumer de la bonne foi des gens, même lorsqu'ils tiennent des propos parfois difficiles. Elle ajoute que nous sommes tou·tes coresponsables dans le maintien d'un climat propice aux échanges. L'étudiante ajoute qu'en tant que : « femme nord-africaine, musulmane, arabe, je tiens quand même à dire que ce dont on discute depuis dix mois au sein de l'IREF, c'est de l'humanité des peuples arabes, d'un peuple palestinien. Alors, permettez-moi d'être en colère, permettez-moi d'avoir une voix tremblotante, permettez-moi de douter de la bonne foi. Mais ma colère, en tout cas, je pense qu'elle est amplement légitime, et qu'elle a le droit de s'exprimer. En tant que féministes, je pense qu'on peut le comprendre. » La présidente reconnaît qu'il y a un espace pour exprimer sa colère et son ressenti et qu'il faut qu'on se donne le droit de le faire.

La doyenne témoigne de son expérience lors de la réunion du Conseil. Bien que peu d'instances de l'UQAM s'étaient encore prononcées sur la question, le Conseil a tout de même considéré avec attention la résolution de l'AG et a pris soin dans sa reformulation de respecter l'essentiel de l'esprit de cette dernière. Elle ajoute que les choses ont évolué depuis et suggère de regarder ce qui a été accompli plutôt que de faire un retour en arrière, sans perdre de vue tous les drames et la situation qui se détériore à Gaza et ailleurs. Elle ramène la solution proposée de se doter d'un comité de réflexion politique comme une instance prévue pour ouvrir ce type de débats à l'avenir.

Une étudiante témoigne de son expérience lors de la réunion du Conseil. Elle précise que les échanges ont été houleux, que le vote a peut-être été unanime, mais non sans dissensions. Elle aborde le fait que le pouvoir de l'AG a été diminué, puisqu'elle n'a qu'un statut de recommandations. Elle ajoute que, selon elle, la résolution du 8 décembre était très claire, mais qu'elle a soulevé de profonds désaccords qui ont été

nommés. Elle apporte un bémol quant à l'unanimité du vote, alors que les échanges ne reflétaient pas un consensus. Elle précise que la résolution votée le 12 décembre a plutôt été le fruit de concessions.

Une étudiante demande de préciser le rôle du Conseil et pourquoi il a si peu tenu compte de la résolution. Elle se demande ce qu'on peut faire à partir de là. Comment peut-on faire pour que l'Assemblée et les membres de l'IREF aient davantage de pouvoirs, de droits de regard et de pouvoirs exécutifs par rapport aux décisions ou aux prises de position du Conseil ? La présidente répond que l'IREF, comme tous les instituts de l'UQAM, est régi par des statuts qui ont été adoptés par le Conseil d'administration de l'UQAM. Ce sont les statuts de l'IREF qui déterminent les rôles et les fonctions des différentes instances de l'IREF et invite l'étudiante à les consulter sur le site de l'IREF, ne pouvant fournir plus de détails faute de temps. Un professeur demande des explications sur la mention : « Voter à l'unanimité des personnes ayant exprimé leur vote » et demande de quelle expertise féministe palestinienne le Conseil s'est doté avant de prendre cette décision importante. La présidente commente le caractère rhétorique de la seconde question et donne la parole à la directrice de l'IREF qui répond à la première question, rappelant que le statut de personnes membres du Conseil varie et que certaines ont préféré s'abstenir alors que d'autres ont reçu des indications de leur regroupement de ne pas voter. La présidente ajoute que les professionnelles qui sont sur le Conseil de l'IREF ont le droit de vote et qu'elles se sont informées auprès de leurs syndicats qui leur ont conseillé de ne pas se prononcer, étant donné la volatilité de la situation et l'extrême difficulté qu'elles ont, en ce moment, à concilier leur rôle de soutien à l'ensemble de la communauté de l'UQAM et la capacité de prendre position. Elle ajoute que les membres de l'Assemblée jouent un rôle fiduciaire et que leur tâche est d'élire des représentant·es pour que l'IREF soit fonctionnel, pour ensuite parvenir à répondre aux exigences des membres, dont celles formulées, entre autres, par les étudiant·es.

Point d'ordre demandé par une professeure qui propose que l'on suspende la discussion le temps d'aborder les points 5-6-7-8 et de revenir sur la plénière au point 9. Une étudiante demande le vote. La présidente explique que c'est elle qui décide de donner suite ou non à un point d'ordre. Une étudiante mentionne qu'il est possible de remettre en question cette décision en cas de désaccord. On passe alors au vote. Le nombre des personnes qui votent contre l'emporte.

Une professeure exprime sa satisfaction d'entendre une ouverture quant à la possibilité de revoir la position, puisque l'UQAM a adopté certaines postures depuis les événements du 8 décembre dernier. Une professeure demande s'il est possible d'avoir accès au texte original, puisqu'il semble y avoir eu des problèmes quant à la clarté. La présidente demande que les considérants accompagnant la résolution soient envoyés par courriel à la secrétaire.

Un professeur encourage également fortement le Conseil à adopter la résolution votée le 8 décembre 2023 lors de l'AG extraordinaire, puisque cette dernière n'aura aucun impact préjudiciable sur les conventions politiques ou les conventions de travail. La résolution du Conseil est, selon lui, un échec de la part de l'IREF, puisqu'on est encore en train d'en parler au lieu de parler d'actions concrètes sur la question de la Palestine. Une membre professeure abonde dans son sens et ajoute que les problèmes soulevés quant au contenu et aux positionnements politiques sont reliés à la structure et aux rapports d'autorité entre le Conseil et l'AG. Il devient donc nécessaire de clarifier la structure pour faciliter la prise de décisions quant à l'interprétation de ce pouvoir en tant que membres élu·es sur le Conseil.

Un·e étudiant·e soulève aussi le point concernant les rapports entre Conseil et AG, en soulignant que si les membres employé·es ne se sont pas senties en sécurité d'exprimer leur vote, cela en dit long sur l'ambiance qui règne au sein de l'IREF, notamment au sein du Conseil. Elle ajoute que des personnes représentantes étudiantes ont leur directrice sur le Conseil, ce qui limite la liberté de parole. Selon iel, il y aurait un déficit de démocratie à l'IREF et au Conseil, ce qui l'amène à poser les questions suivantes : quels sont les positionnements de ces membres, qui a pu faire entendre sa voix et qui n'a pas pu en raison des rapports d'autorité, des rapports de pouvoir ?

Une professeure revient sur les pistes de solutions et l'appel à l'action pour expliquer les démarches en cours qui témoignent d'une solidarité envers les Palestiniennes et les Palestiniens. La professeure

palestinienne Reem Al Botneh devrait arriver vers la mi-février et rester au Québec jusqu'au 8 ou 9 mars. Elle est chercheure au *Women's Studies Institute* de l'Université Birzeit. Elle a accepté l'invitation de la professeure et de l'IREF, et fait des démarches pour obtenir son visa. L'objectif du partenariat consiste en une tournée de conférences dans diverses universités. Des collègues de l'Université de Montréal, de l'Université d'Ottawa, de l'UQO, de l'Université Laval et de Concordia ont été contacté·es. Il reste McGill à rejoindre. Il est laissé au soin des universités de décider si elle donnera une grande conférence publique ou des présentations dans des cours spécifiques. Il manque encore de l'argent, mais une demande sera faite auprès du RéQEF. La professeure mentionne avoir l'intention de présenter ce projet au recteur, rappelant les propos tenus par ce dernier lors de l'accord du campement. Elle invite les personnes à faire des demandes de partenariats auprès d'autres universités, que ce soit à Naplouse, à Jénine, etc. Il pourrait être pertinent de faire venir des travailleurs·euses du milieu syndical. Selon la professeure, il faut souligner notre appui de plusieurs manières, en développant des projets de recherche, par exemple. Elle donne également quelques indications sur un projet en négociations avec le *Teacher Creativity Center*, petite ONG palestinienne située à Ramallah, qui fait du travail d'éducation. Ils ont une quarantaine d'enseignant·es à Gaza qui, dès les premiers jours suivant le 7 octobre, ont rassemblé les enfants et fait du travail d'éducation. Ce centre a aussi compilé les données sur le nombre d'universités et d'écoles détruites, le nombre d'enseignant·es tué·es, le nombre d'enfants blessé·es, etc. Un dossier a été monté pour démontrer qu'il s'agirait d'un *Scholarcide*. L'éducation est une valeur fondamentale pour le peuple palestinien, la professeure nous invite donc à aller de l'avant dans cette voie, et mentionne qu'elle est prête à donner un coup de main à toutes les initiatives, à la hauteur de ce qu'elle sera en mesure de faire. La directrice de l'IREF demande un ad hoc pour préciser que ce point devait précisément être abordé lors de la présentation de la *Foire féministe* puisque cette personne serait invitée à y participer.

Une étudiante demande s'il est possible de prendre une pause. Il est convenu qu'au retour de la pause, les points 6-7-8 (élections) seront priorisés, pour ensuite revenir sur le point 5.

PAUSE (15 h 44)

Ordre du jour remanié – le point 5 est repoussé après le point 8

6. Élection au poste de direction adjointe à la recherche de l'IREF

La directrice de l'IREF explique que le poste de direction adjointe à la recherche n'a pu être occupé l'année dernière, faute de financement, mais que cette question a été réglée pour l'année 2024-2025. La candidature de Chiara Piazzesi a été reçue, appuyée par Elsa Galerand et Chantal Savoie. La directrice présente la description de tâches de la direction adjointe à la recherche :

- Assiste aux rencontres mensuelles du Comité de direction ;
- Assiste aux rencontres du Conseil ;
- Représente l'IREF aux rencontres du Comité scientifique de RéQEF ;
- Préside le Comité scientifique des numéros de la revue *PréfiX* ;
- Plus globalement, favorise l'émergence et l'accueil des regroupements concertés de chercheur·es féministes ;
- Travaille à l'organisation de séminaires et de conférences dans le champ de recherches et d'études féministes ouverts à l'Assemblée de la communauté universitaire ;
- Suscite, soutient, promeut et rend visible les activités de recherche développées par les membres dans le champ des études féministes ;
- Promeut et coordonne une relation d'échange, de concertation et de collaboration entre les chercheur·es internes à l'UQAM dans le champ de recherches et d'études féministes et développe des relations à l'extérieur de l'UQAM ;

- Dirige les plateformes de diffusion de connaissances *PréfiX* et *BiblioFEM** afin de mettre à la disposition des membres de l'IREF une documentation et des publications spécialisées dans les champs de recherche et d'études féministes, en collaboration avec le service des bibliothèques ;
- Travaille à la recherche de financement pour soutenir les principaux projets ;
- Collabore avec la direction de l'Institut à la pérennisation du poste de direction adjointe à la recherche, puisqu'il est difficile de renouveler annuellement ce poste sur le plan financier.

La directrice invite Chiara Piazzesi à se présenter en quelques mots.

La professeure explique avoir occupé le poste de directrice adjointe à la recherche de l'IREF en 2023. Elle présente un bref bilan des actions qui ont été accomplies pour promouvoir la recherche en études féministes, dont certaines se trouvent dans le bilan et dans les perspectives futures présentées par la directrice. Elle fait part de projets pour l'année 2024-2025, dont la *Foire féministe* et les événements qui y sont rattachés, mais aussi la direction du Comité scientifique de *PréfiX*, lesquels figurent parmi les initiatives réalisées sur la base des recommandations des membres. Elle propose donc sa candidature afin de poursuivre le travail de développement de la recherche, ainsi que du rayonnement de l'IREF, entre autres, par la tournée des Cégeps.

RÉSOLUTION AG-IREF-2024-09-86

ATTENDU qu'il y a vacance au poste de Direction adjointe à la recherche ;

ATTENDU que la candidature de la professeure Chiara Piazzesi, du Département de sociologie, a été reçue en date du 6 septembre 2024 ;

ATTENDU la présentation de la personne candidate ;

ATTENDU le vote en séance ;

Il est PROPOSÉ PAR Ève-Marie Lampron, APPUYÉ PAR Gaëlle Magne, de nommer Chiara Piazzesi au poste de Direction adjointe à la recherche.

Vote : Rachel Chagnon et Pascale Tremblay se proposent comme scrutatrices.

Pour : 17 – Contre : 8 – Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. Élection au Conseil de 2 représentantes des professeures, membres de l'IREF

Deux candidatures ont été reçues, celle de Véronique Cnockaert, appuyée par Karine Rosso et Thérèse St-Gelais, et celle de Christina Constantinidis, appuyée par Nancy Aumais et Thérèse St-Gelais.

La parole est donnée à Véronique Cnockaert, professeure en études littéraires.

La professeure informe l'Assemblée de son intérêt pour les rites de passage des jeunes filles et les discours que les jeunes filles ont incorporé au XIXe siècle. Elle s'interroge sur l'éducation des jeunes femmes dans les milieux bourgeois, urbains, mais principalement ruraux, reconnaissant que très peu de travail a été fait sur les jeunes filles dans les campagnes. Partant de ces systèmes d'éducation, un constat lui est apparu laissant voir à quel point on interdisait aux jeunes femmes, depuis longtemps, et à certains égards, encore aujourd'hui, de s'engager dans des disciplines où l'abstraction est convoquée, comme en mathématiques, en informatique, en philosophie ou en théologie, et que ce constat alimente ses recherches actuelles.

La parole est donnée à Christina Constantinidis, professeure en entrepreneuriat au Département de management.

La professeure informe l'Assemblée que son post-doctorat portait sur les femmes entrepreneures, leur parcours de vie et les obstacles qu'elles rencontraient, ce qui l'a amenée à déconstruire les systèmes qui

entourent cet entrepreneuriat des femmes (systèmes historiques, sociaux, légaux, politiques) qui ont, comme systèmes patriarcaux, un énorme poids sur ces femmes, sur leur parcours, leur processus. Elle accompagne également des femmes issues de l'immigration et racisées en économie sociale (coopératives, associations). Pourquoi s'impliquer au Conseil de l'IREF ? Parce que ses recherches ont pris un tour plus militant et qu'elle cherche à sortir « d'un féminisme blanc », à suivre une approche intersectionnelle. Elle souhaite rallier ses services à la collectivité et ses recherches d'enseignante pour faire un tout cohérent.

La présidente remercie les candidates et informe que l'on votera en un seul tour, mais qu'il y a deux bulletins de vote à remplir.

RÉSOLUTION AG-E-IREF-2024-09-87

ATTENDU qu'il y a vacance de deux postes représentant des membres professeur·es au Conseil de l'IREF ;

ATTENDU les candidatures reçues en date du 11 septembre 2024 ;

ATTENDU la présentation des personnes candidates ;

ATTENDU le vote en séance ;

Il est PROPOSÉ PAR Chiara Piazzesi, APPUYÉ PAR Mélanie Lemay, de nommer les personnes suivantes au Conseil de l'IREF comme représentant·es des professeur·es pour la période du 25 septembre 2024 au 31 mai 2026.

Véronique Cnockaert

Pour : 16 – Contre : 6 – Abstentions : 3

Christina Constantinidis

Pour : 23 – Contre : 1 – Abstentions : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Félicitations aux deux candidates.

8. Élection au Conseil de 2 représentantes des chargées de cours FEM, membres de l'IREF

La directrice indique que personne n'a répondu à l'appel de candidatures. Il est proposé que le vote soit reconduit lors d'une prochaine assemblée. La directrice confirme que l'appel sera relancé, la représentativité des membres chargé·es de cours étant essentielle pour le Conseil.

5. Perspectives et projets en cours

5.1. Présentation de la plateforme de publications PréfiX

La nouvelle directrice adjointe à la recherche présente la plateforme de diffusion des recherches et de la recherche-création de l'IREF. Un appel à propositions a été fait auprès des membres étudiant·es, professeur·es, chercheurs·euses qui ont présenté des communications dans des colloques et conférences au printemps. L'invitation est relancée pour soumettre sous la forme d'articles ou autres, des propositions pour les prochains numéros de la revue *PréfiX,* qui se déploie sous différents formats (articles traditionnels, billets de blog, vidéos de conférences). Ces appels seront faits de façon cyclique, avant les grandes conférences, aux mois de mai et juin. Elle présente ce point parce qu'elle a assuré l'intérim de la représentation sur les conseils scientifiques du RéQEF et qu'elle a mené le projet *Des féministes dans la cité*, avec le dépôt d'une demande de subvention en tant que chercheure principale et qu'Ève-Marie Lampron, Geneviève Pagé et Thérèse St-Gelais ont signé comme co-chercheures.

5.2. Tournée des cégeps et Foire féministe à l'UQAM

Le projet *Des féministes dans la cité* n'est pas seulement un événement, mais une programmation sur une année qui est faite en trois étapes : 1) **la tournée féministe des cégeps**, avec neuf personnes étudiantes de deuxième et troisième cycles qui ont une perspective féministe en recherche. Quatre assistantes de recherche travaillent pour mener à bien ce projet. Un accompagnement a été offert aux personnes participantes, ainsi qu'une bourse et un gabarit PowerPoint de la *Foire féministe*, *Féministes dans la Cité*, avec un appui logistique de la part de l'IREF. 2) la ***Foire féministe, Féministes dans la Cité***, prévue les 27-28 février et 1er mars 2025, un événement rassembleur plutôt festif, non exclusivement académique. Groupes de femmes, féministes, communautaires, de chercheurs·euses, mais aussi d'étudiant·es seront impliqué·es dans une série d'activités. Il y aura également des tables rondes sur des thématiques considérées comme prioritaires (voir la liste sur le site de l'IREF, dans l'onglet Foire féministe) et des ateliers de formation pensés comme des moments de transmission de savoirs et de savoir-faire féministes, qui seront animés par des groupes communautaires ou des personnes avec une expérience en intervention et en production d'outils d'intervention et de diffusion de pratiques féministes. Sur le modèle de *World-Café* seront proposés des thés féministes pour des discussions et du réseautage entre des personnes de plusieurs milieux. 3) **production d'un podcast** qui sera confiée aux assistantes de recherche. L'équipe de soutien de l'IREF offrira un encadrement, des outils, mais cela restera un projet étudiant. Enfin, une ***Boîte à outils féministes*** sera créée, pour recueillir des témoignages, des moments de la programmation, à la fois de la tournée de cégeps, mais aussi de la *Foire féministe*, avec des entretiens menés avec des actrices, acteurs clés du communautaire ou de l'histoire des mouvements féministes au Québec. Tout cela dans l'objectif de rendre les approches, les savoir-faire et les pratiques féministes accessibles pour un plus grand nombre de personnes dans la communauté. Dans le cadre de la *Foire féministe*, on rappelle la participation de la chercheure et collègue palestinienne dont il a été question plus tôt.

5.3. Projets étudiants

5.3.1. Balado *Et si les études féministes*

La directrice présente le projet, mené par une stagiaire à l'IREF, Taïmé Pacalon, qui a pensé un balado sur ce que les études féministes apportent à la formation et à la recherche. Le premier épisode, un entretien avec Judith Vachon portant sur le *care* et le militantisme, est disponible sur CHOQ.ca (*Care et militantisme : Une conversation avec Judith Vachon*). D'autres podcasts suivront. Judith travaille avec Océane Corbin pour les nouvelles thématiques. Réalisé par des étudiant·es qui sont rémunéré·es, ce projet est soutenu par l'IREF.

5.3.2. Groupe étudiant RIDÉFI

Mélanie Lemay présente cette initiative lancée il y a quelques années par plusieurs étudiant·es en science politique, qui consiste à se rassembler, réseauter et à créer des événements pour pouvoir démocratiser ou connaître les initiatives qui se font, tant sur le campus qu'à l'extérieur (*faciliter la collaboration, l'entraide, la collégialité et le partage d'expertise parmi les étudiant·es de l'UQAM qui adoptent des approches féministes dans leurs recherches*). Si des personnes sont disponibles pour l'aider avec l'enregistrement de ce groupe auprès du Registre des entreprises, elle en serait ravie. Elle projette faire, en tant qu'art-thérapeute, des ruches d'art mensuelles, activités qui interpelleront des étudiant·es qui ne se reconnaissent pas dans les activités étudiantes habituelles. Ces ruches seront un espace de guérison, de solidarité, mais aussi espace de care et de ressourcement. Pour les intéressé·es, contacter griefiuqam@gmail.com.

5.3.3. Revue *FéminÉtudes*

La directrice de l'IREF présente ce point. Le dernier appel à participation concernait la *Violences, savoirs et care : Qu'en est-il de la Santé ?* Les appels ont été fermés le 5 septembre dernier. Ce sera le dernier

numéro à être publié en version papier, les prochains numéros seront disponibles en ligne seulement. Les numéros 1 à 21 sont en libre accès sur le site de l'IREF.

5.4. Comité de réflexion politique - Élection des membres du Comité 2024-2025 (résolution)

La directrice de l'IREF présente ce Comité dont la création a été adoptée par le Conseil le 6 mars 2024. Il a pour but d'ouvrir un espace de discussion et de réflexion quant aux prochaines actions ou positions que l'IREF pourrait prendre. La présidente indique que l'objectif du vote est de trouver jusqu'à un maximum de 10 personnes volontaires pour former ce Comité (mandat d'un an). Parmi les personnes qui doivent faire partie du Comité : au moins une personne chargée de cours, une personne membre de l'équipe de direction, au moins une personne étudiante et au moins une personne professeure. L'ancienne directrice de l'Unité de programmes explique que ce Comité visait à intégrer la perspective décoloniale de manière plus transversale à l'IREF.

Une étudiante souligne qu'il serait important d'avoir une réponse rapide sur la nature du Comité pour les personnes qui s'engagent. Est-il seulement consultatif ? On lui répond que oui. L'ancienne directrice de l'Unité de programmes le confirme et ajoute que l'idée est d'avoir un espace de travail collectif, pour arriver avec des propositions et reconnaître le travail qui est fait, puisqu'une possibilité de rémunération a été abordée. Le fait de mettre une personne de la direction de l'IREF est surtout pour garder un lien organique avec l'IREF.

Une étudiante prend la parole pour appuyer la proposition de Geneviève De Breyne-Gagnon de demander au Conseil de revenir sur le texte du 8 décembre 2003, en lieu et place de la création d'un comité. Elle ajoute que ce qui s'est passé avec la question palestinienne a créé un bris de confiance avec l'Institut du côté de ses membres et de la communauté uqamienne étudiante, racisée, décoloniale, engagée sur ces questions-là. Cet espace n'aurait de sens qu'une fois que ce bris de confiance sera réparé, c'est-à-dire après que le Conseil aura adopté le texte du 8 décembre 2023.

La présidente explique que, de façon implicite, la conséquence de la présente proposition « formelle » est que la résolution qui était devant nous pour la création du Comité de réflexion politique est déposée jusqu'à une date ultérieure et que certain·es membres présent·es demandent **que la résolution du 8 décembre soit de nouveau présentée au Conseil de l'IREF pour que celui-ci se prononce sur cette résolution.**

RESOLUTION AG-IREF-2024-09-88

IL EST PROPOSÉ PAR Liza Hammar, APPUYÉ PAR Sasha Moulinoux.

que la résolution du 8 décembre 2023 soit de nouveau présentée au Conseil de l'IREF pour que celui-ci l'adopte dans son entièreté.

Personne ne demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente remercie les membres de l'Assemblée pour leur patience et leur ouverture. À titre personnel et en tant que membre de l'IREF, elle considère que les personnes présentes aujourd'hui ont pu parler ouvertement de leurs préoccupations et critiques. Elle reconnait la crise de confiance et souligne qu'il est important de la nommer. Enfin, elle espère que cette rencontre sera le point de départ d'une reconstruction de cette relation de confiance.

10. Levée de séance, suivie d'un 5 à 7, dans la même salle, au J-1450

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur une proposition de la présidente, la séance est déclarée levée à 17 h 05.